



PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Préfecture
Cabinet
Direction des sécurités
Bureau de la sécurité intérieure

Moulins, le 22 JAN. 2019

Affaire suivie par Sandrine SROM
Tél : 04 70 48 33.09
Courriel : sandrine.srom@allier.gouv.fr

N° 6 / 2019

La Préfète de l'Allier

à
Mesdames et Messieurs les maires
des communes du département de l'Allier

Madame le sous-préfet de Vichy
Madame la sous-préfète de Montluçon

Objet : Appels à la générosité publique.

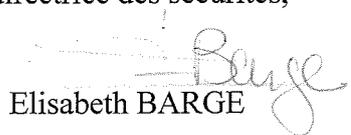
P. J. : 1

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, copie de mon arrêté fixant le calendrier des appels à la générosité publique au titre de l'année 2019.

Je vous rappelle que la réglementation en vigueur vous laisse la faculté d'autoriser des appels à la générosité publique sur le territoire de votre commune à des dates autres que celles des journées nationales.

Vous veillerez toutefois à limiter ces autorisations à des cas exceptionnels particulièrement justifiés.

Pour la préfète et par délégation,
La directrice des sécurités,


Elisabeth BARGE



PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Préfecture
Cabinet
Direction des sécurités
Bureau de la sécurité intérieure

Moulins, le 22 JAN. 2019

**Arrêté n° 129 /2019 relatif au calendrier des journées de quêtes
sur la voie publique pour l'année 2019**

**La préfète de l'Allier,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu les articles L.2212-2 et L.2215-1 du code général des collectivités territoriales modifiés ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la loi n°91-772 du 7 août 1991 modifiée relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 modifié relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu la circulaire n°INT/A/99/00225/C portant application des dispositions de la loi n°91-772 du 7 août 1991 relative notamment au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique et au rôle des préfetures dans la mise en oeuvre du dispositif ;

Considérant l'absence de la publication au Journal Officiel de la République Française, de l'avis ministériel relatif au calendrier annuel des journées nationales de quêtes sur la voie publique ;

Vu le calendrier des journées nationales de quêtes sur la voie publique de l'année 2019 ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

A R R Ê T E

Article 1er : Le calendrier des appels à la générosité publique à l'échelon national pour l'année 2019 est fixé ainsi qu'il suit :

| DATES | MANIFESTATIONS | ORGANISMES |
|--|---|--------------------------|
| Lundi 14 janvier au dimanche 10 février Avec quête le 9 février | Campagne de solidarité « L'école est un droit, les vacances aussi » | La jeunesse au plein air |

| DATES | MANIFESTATIONS | ORGANISMES |
|---|---|---|
| Vendredi 25 janvier au dimanche 27 janvier Avec quête tous les jours | Journée mondiale des lépreux | Fondation Raoul Follereau |
| Vendredi 25 janvier au dimanche 27 janvier Avec quête tous les jours | Journée mondiale des lépreux | Œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte |
| Vendredi 1 ^{er} mars au dimanche 2 juin Avec quête : les 16 mars, 23 mars, 6 avril, 27 avril et 11 mai | Opération « Nez pour Sourire organisée avec Ampli-Mutuelle | LE RIRE MEDECIN |
| Lundi 11 mars au dimanche 17 mars Avec quête les 16 et 17 mars | Semaine nationale des personnes handicapées physiques (SNPH) | Collectif Action Handicap |
| Lundi 11 mars au dimanche 17 mars Avec quête tous les jours | Semaine nationale des personnes handicapées physiques (SNPH) | Œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte |
| Lundi 18 mars au dimanche 24 mars Avec quête les 23 et 24 mars | Semaine nationale de lutte contre le cancer | Ligue nationale contre le cancer |
| Lundi 25 mars au dimanche 14 avril Avec quête tous les jours | Sidaction multimédias 2019 et animations régionales | SIDACTION |
| Jeudi 2 mai au mercredi 8 mai Avec quête tous les jours | Campagne de l'Oeuvre Nationale du Bleuët | Oeuvre Nationale du Bleuët |
| Lundi 13 mai au dimanche 19 mai Avec quête tous les jours | Semaine nationale du Refuge (journées nationales contre l'homophobie et la transphobie) | Le Refuge |
| Samedi 18 mai au dimanche 26 mai Avec quête tous les jours | Journées nationales de la Croix Rouge Française | La Croix Rouge Française |
| Lundi 20 mai au dimanche 26 mai Avec quête les 25 et 26 mai | Semaine nationale de la famille | Union nationale des associations familiales (U.N.A.F.) |
| Lundi 20 mai au dimanche 2 juin Avec quête les 1^{er} et 2 juin | Aide au départ en vacances des enfants et des jeunes | Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (U.F.C.V) |
| Samedi 1 ^{er} juin au dimanche 9 juin Avec quête tous les jours | Journées nationales contre la leucémie | Association Cent pour Sang la Vie |
| Samedi 15 et dimanche 16 juin Avec quête tous les jours | Agir pour une Terre Solidaire | CCFD-Terre Solidaire |
| Lundi 17 juin au lundi 24 juin Avec quête le 21 juin | Journée mondiale de lutte contre la SLA du 21 juin | Association pour la Recherche de la Sclérose Latérale Amyotrophique |

| DATES | MANIFESTATIONS | ORGANISMES |
|--|--|---|
| Samedi 13 juillet au dimanche 14 juillet Avec quête tous les jours | Fondation Maréchal de Lattre | Fondation Maréchal de Lattre |
| Dimanche 15 septembre au dimanche 22 septembre Avec quête tous les jours | Campagne nationale de sensibilisation du public à la maladie d'Alzheimer (21 septembre journée mondiale Alzheimer) | France Alzheimer |
| Samedi 5 octobre au dimanche 6 octobre Avec quête tous les jours | Journées nationales des associations de personnes aveugles et malvoyantes | Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes (CFPSAA) |
| Lundi 7 octobre au dimanche 13 octobre Avec quête tous les jours | Journées de solidarité des associations de l'U.N.A.P.E.I. « opérations brioches » | Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis U.N.A.P.E.I. |
| Jeudi 31 octobre au dimanche 3 novembre Avec quête tous les jours | Journée nationale des sépultures des « Morts pour la France » | Le Souvenir Français |
| Lundi 4 novembre au mercredi 13 novembre Avec quête tous les jours | Campagne de l'Oeuvre Nationale du Bleu de France | Oeuvre Nationale du Bleu de France |
| Samedi 16 et dimanche 17 novembre Avec quête tous les jours | Journées nationales du Secours Catholique | Le Secours Catholique |
| Lundi 18 novembre au dimanche 1 ^{er} décembre Avec quête les 24 novembre et 1^{er} décembre | Campagne nationale contre les maladies respiratoires (campagne nationale du timbre) | FONDATION DU SOUFFLE Comité National contre les Maladies Respiratoires (CNMR) |
| Lundi 25 novembre au dimanche 8 décembre Avec quête tous les jours | Journée mondiale de lutte contre le SIDA (1 ^{er} décembre) et Animations Régionales | SIDACTION |
| Dimanche 1 ^{er} décembre Avec quête | Journée mondiale de lutte contre le SIDA (1 ^{er} décembre) | AIDES |
| Vendredi 6 décembre au dimanche 15 décembre Avec quête tous les jours | Téléthon 2019 | AFM – TELETHON (ASSOCIATION FRANÇAISE contre les MYOPATHIES) |
| Samedi 14 et dimanche 15 décembre Avec quête tous les jours | Agir pour une Terre Solidaire | CCFD – Terre Solidaire |
| Samedi 7 décembre au mardi 24 décembre Avec quête tous les jours | Collecte nationale des marmites de l'Armée du Salut | Armée du Salut |

Article 2 : Seuls les œuvres et organismes désignés par les départements ministériels qui exercent sur eux un pouvoir de tutelle, peuvent être autorisés à participer aux opérations de collectes, dans le cadre des journées nationales qui leur sont dévolues.

Article 3 : Les quêtes ne peuvent avoir lieu qu'aux dates prévues à l'article 1er ci-dessus. Sont toutefois autorisées les quêtes effectuées la veille du jour fixé à cet effet par le calendrier déterminé à l'article 1^{er} ci-dessus, lorsque ce jour est un dimanche.

Article 4 : Les personnes habilitées à quêter doivent porter, d'une façon ostensible, une carte indiquant l'œuvre au profit de laquelle elles collectent des fonds et la date de la quête. Cette carte n'est valable que pour la durée de la quête autorisée. Elle doit être visée par la préfète.

Article 6 : Les organismes habilités à solliciter le public doivent souscrire les assurances nécessaires à la couverture pour toute la durée de la quête de l'ensemble des personnes chargées de procéder, sous leur égide, aux collectes sur la voie publique.

Article 7 : Le sous-préfet, directeur de cabinet, les sous-préfètes de Vichy et Montluçon, le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Allier, le commissaire divisionnaire, directeur départemental de la sécurité publique et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour la préfète et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,



Michael MATHAUX